

Réf: Dossier 241260

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICA GRAINES OLEAGINEUSES DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « AGROLEACI »

Siège Kanawolo, Kanawolo, KANAWOLO / NIAKARA ,
A 200 MÈTRE DE LA MATERNITÉ DE KANAWOLO., Lot 0,
Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Août 2023, et enregistrés à BOUAKE le 11 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICA GRAINES OLEAGINEUSES DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « AGROLEACI »

Objet : NEGOCES DE PRODUITS AGRICOLES PLUS PARTICULIEREMENT LES GRAINES OLÉAGINEUSES .

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (30.0) Parts Sociales de Cent Mille (100,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 30 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Kanawolo, Kanawolo, KANAWOLO / NIAKARA ,A 200 MÈTRE DE LA MATERNITÉ DE KANAWOLO., Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M BOKOVI KWAMI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-KLA-2023-B-38 du 08/09/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2023 du 08/09/2023

Pour Avis

Le CEPICI

